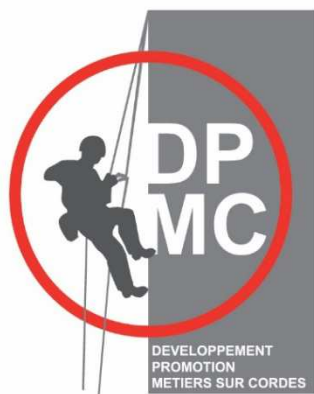




Certificat de Qualification Professionnelle
TECHNICIEN CORDISTE

DOSSIER TECHNIQUE

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES
MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPETENCES



SOMMAIRE

- Page 3 Identification / Métiers, Fonctions, Emplois visés / Articulation avec d'autres certifications
- Page 4 CPNE Fiche d'identité CQP Technicien Cordiste
- Page 5 Opportunité – Circonstances de création du CQP
- Page 6 Référentiel d'activités et de compétences
- Page 8 Modalités d'évaluations des compétences
- Page 10 Référentiel de certification / Validation des compétences
- Page 13 Nature des évaluations en fonction des Compétences, Aptitudes et Connaissances à vérifier
- Page 14 Le Jury / Délibérations du Jury / Validation partielle
- Page 15 Les étapes du processus de certification
- Page 17 Procédure à suivre



Porteur de la certification SFETH

Certification applicable à toute personne effectuant des travaux sur cordes, de façon permanente ou occasionnelle. Toutes tailles d'entreprises, dont les statuts varient de l'affaire personnelle à la S.A pour les groupes les plus importants.

Description sommaire de l'emploi

Le cordiste CQP Technicien Cordiste est un ouvrier professionnel qui intervient sur des chantiers de travaux effectués en hauteur dont l'accès est difficile et ne peuvent pas être effectués en sécurité par d'autres moyens que les cordes en fonction de l'analyse des risques préalables.

Il intervient essentiellement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics.

Dénomination de la Qualification CQP niveau 2

TECHNICIEN CORDISTE

Classement dans la (les) Convention(s) Collective(s) Nationale(s) : Niveau 3 – Position 1 - CCN ouvriers du Bâtiment ; Niveau 3 – Position 1 - CCN ouvriers des Travaux Publics.

Métier, Fonction ou Emploi Visés

TECHNICIEN CORDISTE

Fiche ROME la plus proche : I1501 - Intervention en grande hauteur

Le professionnel CQP Technicien Cordiste intervient à minima en binôme ou intègre une équipe constituée de cordistes certifiés CQP Cordiste (CQP1) et/ou CQP Technicien Cordiste (CQP2). Sur les directives du « Technicien en Organisation de Travaux sur Cordes » (CQP TOTC) et dans la limite de ses prérogatives, il est autonome dans ses déplacements et l'exécution des tâches qui lui sont confiées, mais également dans les prises de décision qui traitent des choix techniques à mettre en œuvre pour la sécurisation des accès sur cordes ou du poste de travail.

Ce niveau de qualification est indispensable pour accompagner des ouvriers CQP Cordiste.

Réglementation d'activité

Décret 2004/924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (Circulaire d'application 2005-08)

SST (Sauveteur Secouriste du Travail)

ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Il s'agit des caractéristiques propres au CQP et sa complémentarité avec des certifications existantes.

- Prérequis, être titulaire du niveau inférieur de compétences CQP Cordiste (ou de l'ancien CQP ouvrier cordiste niveau 1) et du SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Reconnaissance partielle du CATC dans le champ professionnel

Les certifications comparables délivrées à l'étranger :

- Des accords informels existent entre certains pays européens au sein de l'ECRA (European Committee for Rope Access). Cette organisation au format associatif a établi un comparatif entre les certifications nationales d'Allemagne / Norvège / Espagne / France. Il n'y a pas d'accord formel pour le moment, mais une charte et une matrice comparative sont rédigées. Les certifications concernées sont : ANETVA level 3 ; FISAT level 3 ; Soft level 3 ;
- Concernant le système anglo-saxon IRATA, le contenu technique de leur niveau 3 s'apparente à celui du CQP Technicien Cordiste (*les prérogatives de l'IRATA 2 et son contenu technique s'apparentent au CQP Cordiste*).



C.P.N.ECommissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment
et des Travaux PublicsFiche d'Identité
CQP N°036-2002 09 24**CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
TECHNICIEN CORDISTE**

Numéro du CQP	036-2002 09 24
Date d'échéance	Décembre 2021
Créé par les CPNE du	24 septembre 2002

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jérôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	FNTP – FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS FFB – FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT	
Responsable :	SFETH – Syndicat Français des Entreprises de Travaux en Hauteur	9 rue de Berri 75008 PARIS Tél : 01.44.13.31.44 / 04 90 79 50 69

Secteur d'activité	BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------------------

Description de l'emploi :	L'ouvrier professionnel cordiste est un technicien qui intervient sur des chantiers de travaux effectués en hauteur dont l'accès est difficile et ne peut pas être effectué en sécurité par d'autres moyens. Il intervient essentiellement dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics
---------------------------	---

Dénomination de la Qualification	Technicien Cordiste
----------------------------------	---------------------

Classement	Niveau 3 – Position 1 - CCN ouvriers du Bâtiment Niveau 3 – Position 1 - CCN ouvriers des Travaux Publics <i>Les salariés dont le positionnement antérieur est supérieur aux minima visés ci-dessus bénéficient d'une majoration de 6 points sur le coefficient.</i>
------------	--

CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber - 75784 PARIS Cedex
☎ 01.40.69.53.41 Fax : 01.40.69.53.40

Cordiste un métier

Le métier de Cordiste requiert la maîtrise d'une double compétence pour réaliser une tâche en hauteur sur cordes. Cordiste nécessite des capacités techniques pour installer à l'aide de cordes un poste de travail ergonomique difficile d'accès afin d'acheminer le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation d'une tâche dans le cadre d'une analyse de risque de l'entreprise.

L'activité s'appuie sur un corpus de savoirs et de savoir-faire acquis par l'apprentissage et/ou l'expérience professionnelle, mais également sur un ensemble de règles de l'art de la profession basées sur un décorum de bonnes pratiques comportementales et techniques.

Cordiste est un métier qui repose sur l'idée de service et de fonction, d'une pratique sociale liée à la maîtrise d'une habileté technique (savoir-faire que confèrent la technique et l'expérience d'un métier) dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Étude d'opportunité

Le métier évolue au travers de différents secteurs d'activités, principalement dans le Bâtiment, les Travaux Publics et l'Industrie, mais également le Nettoyage, l'Évènementiel et le Spectacle. Quel que soit le secteur, la compétence des cordistes est sollicitée lorsque les travaux à réaliser se font dans une situation où les accès et les travaux sont irréalisables sans utiliser des cordes.

La professionnalisation des cordistes a permis une progression permanente du métier dans les secteurs d'activité cités. Les emplois se répartissent sur le territoire national, mais ont tendance à se concentrer sur les zones de forte urbanisation, sur les sites industriels, ou en milieu naturel montagneux dont le relief rend difficile les voies d'accès.

La formation est l'un des piliers de l'acquisition de ces compétences et des techniques qui évoluent en permanence de sorte qu'une veille technique et réglementaire est indispensable pour les entreprises.

Évolutions professionnelles de la certification.

La formation des cordistes s'est structurée et professionnalisée en 1995, avec comme objectif la création d'un CQP Cordiste en 1996. Sur ces 20 dernières années, la branche professionnelle a fait évoluer la formation afin d'intégrer des personnes aux profils très différents, et de veiller à la possibilité d'évolution de carrière. Outre les techniciens de la corde issus de la spéléo, de l'escalade ou de l'alpinisme, la profession intègre de plus en plus des personnels du BTP ou d'autres secteurs d'activités, qui viennent se former aux techniques de cordes en complément pour valoriser leurs savoir-faire initiaux.

Par ailleurs, le métier de cordiste et l'activité des travaux d'accès difficiles s'est vu renforcé par l'application d'un décret (20040924 du 1er Septembre 2004), et par une circulaire du 27 Juin 2005. De fait, cette réglementation et la parution d'un guide pratique métier encadrent encore mieux ce métier. De même, les exigences réglementaires et techniques que nous nous imposons sont aujourd'hui intégrées dès la formation suite à l'accompagnement mené par le DPMC avec les Organismes de Formation (OF) cordiste, notamment grâce à la mise en place d'un référentiel « Qualité » d'agrément des OF enregistré au CNEFOP.

Enfin, dans un souci permanent de conserver un équilibre entre l'offre et la demande, pour que les personnes qualifiées puissent intégrer les entreprises, les référentiels de certification s'appuient sur les compétences attendues par les chefs d'entreprise en fonction du niveau de qualification, sur la base d'un référentiel métier (Référentiel d'Activités et de Compétences). Ainsi, le dernier référentiel de CQP2 a pris en compte le besoin des entreprises d'avoir plus de personnel qualifié pour travailler sur cordes en autonomie et superviser des cordistes CQP1 moins expérimentés. En l'occurrence, cela a justifié l'ajustement des niveaux de compétences entre le CQP1 et le CQP2 dont le nombre était insuffisant pour répondre au marché de l'emploi et aux besoins des entreprises.

La certification de référence de l'ouvrier cordiste professionnel CQP2 est renforcée dans le nouveau dispositif CQP cordiste où le titulaire du CQP1 doit monter en compétences par une démarche de formation et de certification en parallèle de l'expérience professionnelle.

Il ne s'agit donc pas d'une refonte des référentiels, mais plutôt d'un ajustement des compétences et des contenus de formation :

- Sur l'évolution des techniques (notamment le champ des Équipements de Protection Individuelle et des techniques d'évacuation plus simples sur le niveau 1 par exemple)
- Les postes occupés, et le positionnement bien distinct d'un CQP1 par rapport à un CQP2 (qualification cordiste de référence)
- Sur les volumes horaires minimum de formation et les évaluations



REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

BC1 - Bloc de compétences 1

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
BC1 _ MAITRISE DES TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR	
BC1.A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail	<p>C1. Contrôler les nœuds d'usages afin de valider la résistance des nœuds réalisés in situ</p> <p>C2. Réaliser les nœuds à fonction spécifiques afin de sécuriser la manutention de charges ou de se substituer à un appareil</p> <p>C3. Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis afin de sécuriser le poste de travail</p> <p>C4. Mettre en place des amarrages dans les règles de l'art afin de sécuriser le poste de travail</p> <p>C5. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis pour les accès et le poste de travail</p>
BC1.A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	<p>C6. Appliquer les techniques de progression dans toutes les directions suivant les contraintes de chaque site, des règles de l'art de la profession et des modes d'emploi des équipements</p> <p>C7. Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade afin d'effectuer un accès ou d'évacuer un technicien en sécurité</p> <p>C8. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé afin de faire face à une situation d'urgence</p>
BC1.A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail	<p>C9. Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) dans la réalisation de la méthode de travail définie, de façon conforme à leur usage</p> <p>C10. Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser</p> <p>C11. Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur afin de s'assurer de leur fiabilité pour soi et pour ses co-équipiers</p>
BC1.A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser	<p>C12. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail afin d'éviter les contraintes posturales et les blessures</p> <p>C13. Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique</p>



BC2 - Bloc de compétences 2

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
BC2. ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES	
<p>BC2.A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier</p>	<p>C14. Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques au poste de travail afin de s'assurer de la sécurité dans la réalisation des tâches à effectuer C15. Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie</p> <p>C16. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention afin d'éviter la dégradation des situations de travail ou de mettre en place des actions correctives immédiates</p> <p>C17. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide</p> <p>C18. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime</p>
<p>BC2.A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier</p>	<p>C19. Communiquer avec ses équipiers, sa hiérarchie, les cotraitants, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux</p> <p>C20. Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation afin de protéger les travailleurs exposés et/ou supprimer les dangers immédiats</p>

BC3 - Bloc de compétences 3

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
BC3. GESTION DES SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE	
<p>BC3.A1 Appliquer une méthode de secours complexe</p>	<p>C21. Définir la méthode de secours appropriée en prenant en compte l'ensemble des contraintes dans la situation d'urgence afin de conduire une intervention de secours en toute sécurité</p> <p>C22. Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes afin de faciliter la prise en charge de la victime par les services de secours</p>



MODALITES D'EVALUATIONS DES COMPETENCES

BC1 / MAITRISE DES TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR					
COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION / ÉPREUVES				
BC1.A1 Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail	QCM / QROC	Chantier Application	Carnet de Compétences		
C1. Contrôler les nœuds d'usages afin de valider la résistance des nœuds réalisés in situ	X	X	X		
C2. Réaliser les nœuds à fonction spécifiques afin de sécuriser la manutention de charges ou de se substituer à un appareil		X	X		
C3. Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis afin de sécuriser le poste de travail	X	X	X		
C4. Mettre en place des amarrages dans les règles de l'art afin de sécuriser le poste de travail	X	X	X		
C5. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis pour les accès et le poste de travail		X	X		
BC1.A2 Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	QCM / QROC	Chantier Application	Carnet de Compétences		
C6. Appliquer les techniques de progression dans toutes les directions suivant les contraintes de chaque site, des règles de l'art de la profession et des modes d'emploi des équipements		X	X		
C7. Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade afin d'effectuer un accès ou d'évacuer un technicien en sécurité	X	X	X		
C8. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé afin de faire face à une situation d'urgence	X	X	X		
BC1.A3 Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail	QCM / QROC	Chantier Application	Carnet de Compétences		
C9. Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) dans la réalisation de la méthode de travail définie, de façon conforme à leur usage	X	X	X		
C10. Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser	X	X	X		
C11. Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur afin de s'assurer de leur fiabilité pour soi et pour ses co-équipiers	X	X	X		



BC1 suite / MAITRISE DES TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR						
COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES		MODALITÉS D'ÉVALUATION / ÉPREUVES				
BC1.A4 Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser		QCM / QROC	Chantier Application	Carnet de Compétences		
C12. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail afin d'éviter les contraintes posturales et les blessures		X	X	X		
C13. Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique		X	X	X		

BC2 / ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES						
COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES		MODALITÉS D'ÉVALUATION / ÉPREUVES				
BC2.A1 Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier		QCM / QROC		Carnet de Compétences	Entretien professionnel	
C14. Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques au poste de travail afin de s'assurer de la sécurité dans la réalisation des tâches à effectuer		X		X	X	
C15. Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie				X	X	
C16. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention afin d'éviter la dégradation des situations de travail ou de mettre en place des actions correctives immédiates		X		X	X	
C17. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide		X		X	X	
C18. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime				X	X	
BC2.A2 Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier		QCM / QROC		Carnet de Compétences	Entretien professionnel	
C19. Communiquer avec ses équipiers, sa hiérarchie, les cotraitants, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux		X		X	X	
C20. Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation afin de protéger les travailleurs exposés et/ou supprimer les dangers immédiats		X		X	X	



BC3 / GESTION DES SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE

COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION / ÉPREUVES				
	QCM / QROC		Carnet de Compétences		Secours sur Cordes
BC3.A1 Appliquer une méthode de secours complexe					
C21. Définir la méthode de secours appropriée en prenant en compte l'ensemble des contraintes dans la situation d'urgence afin de conduire une intervention de secours en toute sécurité	X		X		X
C22. Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes afin de faciliter la prise en charge de la victime par les services de secours			X		X



© SOFT-Norway



REFERENTIEL DE CERTIFICATION VALIDATION DES COMPETENCES

Objectif CQP / Légende				
Améliore la technique - Compétence transférable				T
Applique - Niveau acquis			A	
Applique pour partie - Technique perfectible - Réalise sous contrôle		SC		
Altère - Dégrade la Technique - Ne Sait Pas Faire	D			

COMPETENCES OU CAPACITES EVALUEES	COMPETENCES SECONDAIRES	COMPETENCES CLEFS
-----------------------------------	-------------------------	-------------------

Exemple : Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C1. Évaluer les nœuds d'usages	D	S C	A	T
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour les compétences CLEFS, le niveau requis est indiqué en bleu </div>				
C7. Assurer un technicien progressant en appui sur une structure existante à l'aide d'un appareil et de la technique adaptés	D	S C	A	T
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> Pour les compétences SECONDAIRES, le niveau requis est indiqué en gris </div>				

COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES	COMPÉTENCES SECONDAIRES	COMPÉTENCES CLEFS
-----------------------------------	-------------------------	-------------------

BC1 / MAITRISE DES TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR

BC1.A1 / Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C1. Contrôler les nœuds d'usages afin de valider la résistance des nœuds réalisés in situ	D	S C	A	T
C2. Réaliser les nœuds à fonction spécifiques afin de sécuriser la manutention de charges ou de se substituer à un appareil	D	S C	A	T
C3. Réaliser des ancrages fixes suivant les modes opératoires définis afin de sécuriser le poste de travail	D	S C	A	T
C4. Mettre en place des amarrages	D	S C	A	T
C5. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis pour les accès et le poste de travail	D	S C	A	T

BC1.A2 / Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur

C6. Appliquer les techniques de progression dans toutes les directions suivant les contraintes de chaque site, des règles de l'art de la profession et des modes d'emploi des équipements	D	S C	A	T
C7. Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade afin d'effectuer un accès ou d'évacuer un technicien en sécurité	D	S C	A	T
C8. Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé afin de faire face à une situation d'urgence	D	S C	A	T



Suite BC1 / MAITRISE DES TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES ET EN HAUTEUR

BC1.A3 / Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail

C9. Mettre en œuvre les appareils (EPI et accessoires) dans la réalisation de la méthode de travail définie, de façon conforme à leur usage	D	S C	A	T
C10. Mettre en œuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche à réaliser	D	S C	A	T
C11. Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur afin de s'assurer de leur fiabilité pour soi et pour ses co-équipiers	D	S C	A	T

BC1.A4 / Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser

C12. Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail afin d'éviter les contraintes posturales et les blessures	D	S C	A	T
C13. Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique	D	S C	A	T

BC2 / ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES

BC2.A1 / Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier

C14. Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques au poste de travail afin de s'assurer de la sécurité dans la réalisation des tâches à effectuer	D	S C	A	T
C15. Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie	D	S C	A	T
C16. Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention afin d'éviter la dégradation des situations de travail ou de mettre en place des actions correctives immédiates	D	S C	A	T
C17. Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide	D	S C	A	T
C18. Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime	D	S C	A	T

BC2.A2 / Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier

C19. Communiquer avec ses équipiers, sa hiérarchie, les cotraitants, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux	D	S C	A	T
C20. Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation afin de protéger les travailleurs exposés et/ou supprimer les dangers immédiats	D	S C	A	T

BC3 / PARTICIPATION AUX SITUATIONS ET/OU INTERVENTIONS D'URGENCE

BC3.A1 / Appliquer une méthode de secours simple

C21. Définir la méthode de secours appropriée en prenant en compte l'ensemble des contraintes dans la situation d'urgence afin de conduire une intervention de secours en toute sécurité	D	S C	A	T
C22. Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes afin de faciliter la prise en charge de la victime par les services de secours	D	S C	A	T



NATURE DES EVALUATIONS EN FONCTION DES COMPETENCES, APTITUDES ET CONNAISSANCES A VERIFIER

Chaque bloc de compétence est évalué suivant les types d'épreuves ci-dessous en fonction de la nature des compétences à vérifier (voir page 8 à 10 le tableau «MODALITES D'ÉVALUATIONS DES COMPETENCES»).

1. Carnet de Compétences pour chacun des 3 blocs de compétences

Ce carnet est remis au salarié en réponse à sa candidature au CQP Technicien Cordiste. Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation réelle de travail.

Les attestations de maîtrise de compétences consignées dans ce carnet font l'objet de signatures conjointes d'un Chef de chantier et d'un Conducteur de Travaux ou, à défaut de ce dernier, d'un représentant de l'entreprise.

2. QCM et QROC (Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes) pour chacun des 3 blocs de compétences

En complément des compétences observables sur les épreuves pratiques, il permet de vérifier les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat.

3. Entretien Professionnel avec les membres du jury concernant le bloc de compétences N°2

L'épreuve Entretien Professionnel menée par les membres du jury permet de vérifier et de compléter, à l'aide d'un canevas préalablement établi, les compétences clefs du bloc de compétences N°2 acquises par la formation et l'expérience professionnelle. Toutes les compétences clefs du référentiel sont évaluées par le jury.

4. Chantier d'Application concernant le bloc de compétences N°1

L'épreuve « Chantier d'Application » permet de certifier l'aptitude du candidat à réaliser un chantier dans une situation complexe de travail. Il équipe sur cordes en toute sécurité des accès complexes jusqu'à un poste de travail pour réaliser des tâches de travail diversifiées.

L'épreuve « Chantier d'Application » permet de certifier l'aptitude du candidat à :

- Analyser une situation complexe de travail, intégrer le plan de prévention et les consignes particulières pour concevoir son intervention et adapter le mode opératoire général de l'entreprise ou celui spécifique au chantier ;
- Prévoir le phasage des installations de cordes et des travaux à réaliser à poste ;
- Accéder en hauteur à l'aide des techniques d'escalade en étant assuré par un coéquipier ;
- Accéder et évoluer en hauteur en toute sécurité pour équiper et déséquiper des accès sur cordes dans une situation complexe de travail en prenant en compte l'accessibilité permanente pour anticiper un secours ;
- Aménager un poste de travail de façon ergonomique pour réaliser une tâche de travail complexe ;
- Hisser (ou descendre) et manutentionner en sécurité les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation d'un travail en hauteur (charge +/- 100kg) ;
- Évacuer son poste de travail avec des techniques de substitutions (réchappe) ;
- Accompagner le(s) cordiste(s) CQP Cordiste dans la réalisation de leurs tâches de travail.

5. Évacuation et Secours concernant le bloc de compétences N°3

Épreuve pratique permettant de certifier l'aptitude du candidat à porter assistance ou secours à un équipier en difficulté dans une configuration complexe de chantier (Évacuation indirecte) et à gérer l'évacuation du poste de travail en cas de risque imminent identifié.

Pour une évaluation objective des compétences attendues, les professionnels et experts de la profession ont rédigé dans le RAC les critères de chaque compétence. De même l'ADAPT cordiste de l'OPPBTB, les 10 commandements et le Code de Conduite du cordiste, les fautes techniques et comportementales et les critères techniques décrits dans le Guide Pratique du Jury CQP Cordiste sont applicables.



LE JURY

Le jury est paritaire et égalitaire. Il est constitué de personnes qualifiées issues de la filière professionnelle et composé de représentant des entreprises et de représentant des salariés.

Pour mener à bien l'évaluation sur les épreuves des CQP Technicien Cordiste, les membres du jury sont habilités par la DPMC. Ils ont nécessairement une bonne connaissance du milieu professionnel et de l'emploi visé par le CQP Technicien Cordiste. Ils suivent une formation de jury avant de s'engager dans un parcours d'intégration en binôme avec un examinateur titulaire.

Sur les épreuves pratiques ils sont titulaires d'une certification française CQP Technicien Cordiste (CQP2), CATC, CQP Cordiste niveau 3 ou OTC.

Ils auront à leur disposition le jour de l'évaluation :

- Le présent Dossier Technique du CQP Technicien Cordiste
- le Référentiel d'Activités et de Compétences (RAC)
- les critères et les supports d'évaluation (grilles d'évaluation des compétences), QCM, liste des compétences clefs à vérifier obligatoirement par les examinateurs de la session de certification
- les Guides Pratiques : Guide des Nœuds et des Amarrages ; Plans d'interventions et Guide du Secours Spécifique Cordiste (SSC)
- le Carnet de Validation des Compétences CQP TC du candidat et son dossier d'entretien.

Les membres du jury apprécient le degré de maîtrise du candidat à partir de la grille d'évaluation des compétences requises par le CQP et expriment un avis favorable ou défavorable quant à la délivrance du CQP par les CPNE.

DELIBERATIONS DU JURY

À l'issue des épreuves, le jury se réunit pour délibérer.

La délibération est un temps de concertation pendant lequel les membres du jury se réunissent pour mesurer les connaissances, apprécier le niveau de maîtrise sur chaque épreuve et corriger les QCM/QROC.

L'appréciation est délivrée collégalement pour chaque bloc de compétences. Toutes les fautes et observations sont discutées par tous les membres du jury présents, cela permet de mesurer précisément le degré des fautes répertoriées.

La délibération est un moment de discussion particulièrement important pour au final entériner une décision qui validera ou invalidera chacun des 3 blocs de compétences. Les membres de jury paritaire ont alors une grande responsabilité, car ils ont un certain pouvoir sur l'avenir professionnel du candidat.

VALIDATION PARTIELLE

En fonction des acquis validés et afin d'obtenir la certification complète dans les meilleures conditions, le jury ou le DPMC conseille le candidat sur les voies adaptées pour se préparer afin de finaliser l'obtention de(s) bloc(s) de compétences manquants de son CQP Technicien Cordiste.

Le candidat conserve le bénéfice de la validation de ses blocs de compétences, mais pour des raisons évidentes de sécurité il doit repasser le(s) bloc(s) de compétences invalidé(s) dans l'année qui suit sa formation. Pendant cette période, il a la possibilité de repasser le ou les bloc(s) de compétences non validés avec un passage obligatoire devant le jury.

Au-delà, pour des raisons de sécurité et de maintien des acquis, le candidat devra présenter au jury un rapport de positionnement technique du ou des blocs de compétences préalablement validés. Le positionnement technique sera réalisé par un organisme de formation agréé par la profession.





LES ETAPES DU PROCESSUS DE CERTIFICATION


N°	QUI	FAIT QUOI	DURÉE	COMMENT
0	Candidat(e)	Valide son profil en prenant connaissance des différents documents afférant au CQP Technicien Cordiste, notamment le RACC (Référentiel Activités Compétences Critères)		Accède à la fiche d'identité de la certification sur le site internet de l'observatoire des métiers du BTP ou DPMC https://www.metiers-btp.fr/ http://www.cgpcordiste.fr/
1	Candidat(e)	Se rapproche des OF (Organisme de Formation) agréés pour dispenser les formations cordistes	3 mois à 1 an	Le DPMC répond aux éventuelles interrogations ou oriente vers le réseau des OF agréés. La liste des OF agréés pour dispenser une formation cordiste est disponible sur le site du DPMC http://www.cgpcordiste.fr/
2	Candidat(e)	S'inscrit à une formation		Après avoir choisi un OF agréé et le cas échéant recherche avec l'aide de l'OF un financement.
3	OF/DPMC	Communique au candidat(e) le processus décrivant le déroulement de la formation et de la session de certification		À l'entrée en formation l'OF détaille au candidat le programme de sa formation et l'informe des modalités de l'examen. Le DPMC répond à la demande de l'OF pour organiser une session de certification puis, en concertation avec l'OF, arrête une date et un lieu d'examen. En parallèle le DPMC répond aux éventuelles questions sur l'organisation de la session.
4	OF/ Candidat(e)	Le cas échéant la formation peut être allégée lorsque l'OF procède à un positionnement technique en amont.		L'OF organise un test d'évaluation technique en situations réelles et positionne le candidat dans le cursus de formation. Le candidat(e) renseigne avec son employeur le Carnet de Validation des Compétences du CQP Technicien Cordiste.
5	OF	Inscrit son stagiaire à une session de certification		En ligne au démarrage de la formation après avoir recueilli les pièces administratives obligatoires à l'inscription.
6	DPMC	Accuse réception de la recevabilité de l'inscription après s'être assuré de la viabilité de la session.		
7	DPMC/SFETH	Organise la journée de certification permettant de valider l'ensemble des compétences professionnelles du référentiel.	4 à 5 semaines	Dès l'inscription des candidats à une session d'un OF, le DPMC s'assure de sa viabilité et invite les membres du jury à participer à l'examen.
8	OF	Confirme les inscriptions de ses stagiaires/candidats à la session de CQP.		Au plus tard 2 semaines avant la date prévisionnelle de l'examen
9	DPMC	Confirme la tenue de la session et constitue le jury paritaire.		Au plus tard 2 semaines avant la date prévisionnelle de l'examen. Lorsque la session n'est pas viable sur les critères contractuellement établis, le DPMC propose à l'OF de faire passer ses candidats sur une autre session. La participation des membres du jury préinscrits est confirmée pour le jury. Le DPMC s'assure de la parité du jury et que toutes les compétences soient réunies pour évaluer les candidats.
10	DPMC/SFETH	Convoque le candidat à la session de CQP		Par courriel à l'attention de l'OF et le cas échéant directement au candidat ou son employeur.



Épreuves de certification

N°	QUI	FAIT QUOI	DURÉE	COMMENT
11	DPMC/OF Candidat(e)	Évaluations Anticipées en cours de formation sur l'un des plateaux techniques de l'OF.	1 jour	<p>Pour alléger l'examen de certification, une Évaluation Anticipée (EA) est organisée en cours de formation. Celle-ci porte sur le Bloc de Compétences 1 (BC1) avec l'épreuve Chantier d'Application. Le QCM portant sur les connaissances du BC1 est réalisé si l'organisation le permet.</p> <p>Au démarrage de la formation, le DPMC arrête la date de l'EA en concertation avec l'OF. Un jury est détaché sur cette journée où la présence du formateur référent du groupe est nécessaire.</p>
12	DPMC	<p>Ouverture de la session de certification</p> <p>Accueille des candidats et présentation de la journée d'examen.</p>	1 jour	<p>Le DPMC organise le Jury Paritaire chargé de la validation des compétences professionnelles selon les modalités définies par le référentiel de certification.</p> <p>Un Président de session est nommé, sur la session il est l'interlocuteur de l'OF et des candidats.</p> <p>Les épreuves se déroulent sur un plateau technique préalablement référencé pour le passage des exercices pratiques.</p>
13	Candidat(e)	Se présente à la convocation du jury le jour de l'examen final		<p>Le candidat se présente sur le lieu de l'examen à l'heure et en tenue de travail, avec le matériel et les EPI nécessaires à la réalisation des épreuves pratiques (suivant la liste envoyée avec la convocation).</p> <p>Le registre de sécurité des EPI est consultable par le jury.</p>
14	Candidat(e)	Passe les épreuves du CQP		<p>QCM (Questions à Choix Multiples) sur les connaissances des Blocs de Compétences 2 et 3 (le cas échéant BC1 s'il n'a pas été réalisé en amont).</p> <p>Chantier d'Application (sauf Évaluation Anticipée) / Secours</p>
15	DPMC/OF Candidat(e)	Entretien de clôture de la session		Le Président de session anime la réunion de clôture.
16	DPMC/SFETH	Délibération du Jury Paritaire + Rédaction du PV		<p>À l'issue des épreuves le jury paritaire se réunit pour délibérer afin de statuer.</p> <p>Le cas échéant il consulte le Référent Régional DPMC et lui transmet le rapport des évaluations.</p>

Processus de délivrance du CQP Cordiste

17	DPMC/SFETH	Transmet le PV de délibération au secrétariat du CCCA BTP	 <p>4 mois minimum</p>	Le DPMC transmet le procès-verbal de délibération du jury au CCCA BTP qui enregistre les résultats après vérification de la conformité du processus de certification.
18		Le PV du Jury de délibération est transmis à la CPNE conjointe du BTP pour validation.		Le PV du Jury de délibération est transmis au GTP CQP (Groupe Technique Paritaire CQP) qui le valide.
19	DPMC/SFETH	Réceptionne et assure la diffusion des certificats aux candidats		Les certificats des candidats admis sont édités et adressés au DPMC/SFETH par le CCCA BTP.
				Le DPMC/SFETH réceptionne le(s) certificat(s) et assure leur diffusion conformément aux règles en vigueur.



PROCEDURE À SUIVRE

A réception d'une candidature au CQP Technicien Cordiste, l'organisme certificateur DPMC adresse un dossier complet au futur candidat et le cas échéant à son entreprise comprenant notamment :

- le présent « Dossier Technique » du CQP Technicien Cordiste
- le RAC Référentiel d'Activité et de Compétences
- la fiche d'identité du CQP Technicien Cordiste
- le Carnet de Validation des Compétences du CQP Technicien Cordiste
- le Règlement de Mise-en-Œuvre des CQP cordistes
- la procédure de l'épreuve Entretien avec l'architecture du mémoire
- la liste des organismes de formations agréés pouvant dispenser la formation
- le cas échéant le calendrier des dates de session d'examen du CQP par région

Après formation, l'organisme certificateur DPMC convoque le candidat à la(les) journée(s) de l'examen. Toute absence entraîne l'invalidation des épreuves sauf cas de force majeure justifié (certificat médicale).



© ABRAQUE -SPAIN



